# Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2021 à 18h30

Intervention de Maître Corneloup pour le dossier de l'effondrement de la salle polyvalente.

Le vingt-six Novembre deux mille vingt et un, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charmoy, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-huit juin deux mille vingt, se sont réunis à la salle Charles Boursin de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Madame Mariane SUZANNE, le vingt-deux novembre deux mille vingt et un, conformément aux articles L 2121-10, L2122-8, L2122-9 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de Conseillers, en exercice au jour de la séance, était de 15.

#### **PRESENTS**:

Mme Mariane SUZANNE, M. Jean-Pierre PRÉVOT, Mme Isabelle GIROD, M. Bernard BORDERIEUX, M. Laurent BOUTON, Mme Brigitte FAVROT, Mme Séverine GAUTREAU, Mme Alisson MEYER, Mme Jeannine DURAND, M. Jean-Guy LEROY, Mme Cécile GENCE.

#### Absents représentés :

Madame Amélie VINCENT-DEBÈZE, représentée par Madame Alison MEYER, Madame Delphine BOSSER, représentée par Monsieur Bernard BORDERIEUX, Monsieur Bertrand GONOD, représenté par Monsieur Laurent BOUTON, Monsieur René ROSSILLON, représenté par Monsieur Jean-Pierre PRÉVOT,

#### Secrétaires de séance :

Madame Alisson MEYER et Madame Jeannine DURAND

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2021 qui est approuvé à la majorité (14 votes Pour -1 abstention).

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision prise :

Agent entrain pour la cantine à la suite de l'arrêt de l'adjoint technique (jusqu'au 26/11)

# **Délibérations**

# 1- Subvention appel à projet – site internet pour la cantine (délibération 2021-11-26/08)

Mme le Maire expose un projet d'acquisition d'un logiciel dédié à un portail internet « mon espace famille ». Dans le cadre du plan de relance, l'État a créé un fond doté dédié à l'innovation et à la transformation numérique des collectivités.

Ce projet a pour but de :

- Renforcer l'usage des services en ligne communaux ;
- Simplifier la gestion des inscriptions cantine et périscolaire pour tous (parents/mairie) ;
- Améliorer les échanges parents/mairie ainsi que les démarches liées à l'enfance ;
- Donner une accessibilité plus fluide à tous les intervenants.

Dépenses HT		Recettes		
Logiciel périscolaire 3 ans	4 205,00 €	Etat 80%	5 307,20 €	
Equipements informatiques	2 429,00 €	Fonds propres	1 326,80 €	
TOTAL HT	6 634,00 €	TOTAL	6 634,00 €	

Equipements informatiques : 1 ordinateur pour la Mairie

7 tablettes : 1 pour la cantine, 1 pour l'ACLM, 5 pour l'école (suite au devis pour l'installation des projecteurs à l'école)

Puis, tous les ans (dès la 4ème année) : 968.40 € TTC Parascol et 417.60 € TTC Mon espace famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (14 votes Pour ; 1 abstention) :

- ✓ APPROUVE ce projet.
- ✓ **SOLLICITE** la subvention au titre de la « transformation numérique des collectivités territoriales »,
- ✓ **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus.
- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires à cette dépense au budget principal 2021.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

# **2-** Modification de la charte des associations (délibération 2021-11-26/03)

La commune de Charmoy accompagne quotidiennement le monde associatif, notamment au travers d'un soutien moral, d'un soutien en nature (mise à disposition de locaux...) et d'un soutien financier.

Dans un souci de transparence et de cohérence de la politique associative municipale, une démarche a été mise en œuvre afin de définir des critères d'attribution de subvention de fonctionnement.

La charte de la vie associative a été votée lors du Conseil Municipal du 19 Mars 2021.

#### **CONSIDERANT**:

- qu'il convient de modifier cette charte afin de mettre à jour la demande de subvention (annexe 3).

Après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour) :

- **DECIDE** d'approuver le document ci-annexé
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application dudit règlement.

## 3- Renouvellement de la convention de la Saur (délibération 2021-11-26/04)

Madame le Maire rappelle les termes de la convention passée avec la SAUR, en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 (délibération n°2020-10-16/27), pour une mission d'assistance technique et d'entretien des installations de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour) :

✓ ACCEPTE l'avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée 3 ans de ladite convention.

# <u>4- Créance éteinte – Budget eau (délibération 2021-11-26/11)</u>

Le Conseil Municipal,

VU l'état des titres irrécouvrables, transmis par Monsieur le Trésorier de Migennes, concernant une créance éteinte suite à surendettement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour) :

- ✓ **DECIDE** l'admission en créance éteinte des titres de recettes des années 2016 à 2019 dont le montant s'élève à 280,13 €.
- ✓ DIT que les crédits seront inscrits au budget eau 2021, article 6542.

# 5- Décision Modificative - Budget eau

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU (délibération 2021-11-26/12)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour), décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2021 :

#### **COMPTES A OUVRIR**

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses	65	6542		Créances éteintes	281,00

#### **COMPTES A REDUIRE**

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses	022	022		Dépenses imprévues	281,00

# 6- Décisions Modificatives - Budget Principal

<u>DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL</u> (délibération 2021-11-26/09)

#### **Objet : Crédits supplémentaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 votes pour et 1 absention), décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2021 :

#### **DEPENSES**

Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Investissement	20	2051	OPNI	Concessions et droits similaires	715,00
	21	2183	OPNI	Matériel de bureau et informatique	4 529,00
TOTAL	<u>I</u>		l		5 244,00
Fonctionnement	011	6156		Maintenance	2 772,00
TOTAL	I			<u> </u>	2 772,00

### **RECETTES**

Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Investissement	13	1321	OPNI	Subventions d'investissement - Etat	5 244,00
TOTAL					5 244,00
Fonctionnement	74	74718		Dotations et participations - Autres	2 772,00
TOTAL	1	1	1		2 772,00

# <u>DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET PRINCIPAL</u> (délibération 2021-11-26/10)

## Objet : Virement de crédit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votes pour et 1 absention), décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2021 :

#### **COMPTE A OUVRIR**

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépense	20	2051	OPNI	Concessions et droits similaires	419,00
TOTAL					419,00

#### **COMPTE A REDUIRE**

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépense	21	2116	OPNI	Cimetière	419,00
TOTAL		1			419,00

# 7- <u>Délibération de renouvellement d'information sur les branchements</u> provisoires Enedis (délibération 2021-11-26/02)

Madame le Maire,

**INFORME** qu'ENEDIS demande le renouvellement de notre délibération d'octobre 2020 concernant l'information donnée par ENEDIS en cas de demandes de prestations liées au raccordement électrique d'un branchement provisoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour) :

- ✓ **SOUHAITE** renouveler cette demande d'information
- ✓ **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires

### 8- Demande de subvention Charmoy Loisirs (délibération 2021-11-26/06)

*Mme FAVROT ne vote pas.* 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 votes pour) :

✓ **DECIDE** de voter les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Article 6574:

- Charmoy Loisirs

220.00 €

# 9- Participation des communes au fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire (délibération 2021-11-26/07)

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en vertu de l'article 23 de la loi n°83.663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition intercommunale des charges des écoles publiques, il appartient au conseil municipal de fixer le montant de la répartition par élève des communes de résidence.

En 2020/2021 – 5 enfants de l'exterieur dont 2 sans participations, 1 élémentaires et 2 maternelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour) :

- ✓ **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour la participation des communes de résidence, pour l'année scolaire 2021/2022 :
  - 510 € par élève de maternelle
  - 310 € par élève d'élémentaire

### **10-** Tarifs location salles du foyer (délibération 2021-11-26/05)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 votes pour) :

**DECIDE** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, les tarifs pour la location des salles du foyer :

#### TARIFS SALLES DU FOYER:

#### - Salles du Foyer (Tarif unique toute l'année):

- salles n°1 et 2 du Foyer

- associations loi 1901

70.00 € (la journée)

gratuit

## 11- Demande de dégrèvement eau

Ce point a été retiré.

# <u>12-</u> <u>Motion de soutien aux salariés de Benteler à Migennes</u> (délibération 2021-11-26/01)

« Nous, élu(e)s du conseil du conseil municipal de Charmoy, exprimons notre totale solidarité aux salarié(e)s de l'entreprise BENTELER AUTOMOTIVE à Migennes, pour la sauvegarde des 400 emplois menacés de suppression.

Cette fermeture annoncée est une catastrophe humaine pour chacune, chacun des salariés et nous ne pouvons rester sans réagir. C'est également une catastrophe pour le territoire, celui du Migennois en particulier, et du Centre-Yonne plus globalement, impacté par ce séisme social et économique.

Nous ne pouvons nous résoudre à voir disparaître 400 emplois, alors même que la direction de BENTELER AUTOMOTIVE n'est pas allée au terme de l'étude des offres de reprises, notamment celle du Groupe Mutarès.

L'État, comme la région Bourgogne – Franche Comté, n'ont pas été destinataires du contenu de cette offre de reprise, ce qui ne leur a pas permis d'étudier comment les dispositifs publics pouvaient, le cas échéant, bonifier l'offre de reprise, notamment sur le plan des investissements et du maintien des emplois, en mobilisant le dispositif « Territoire d'Industrie ».

Le 22 octobre dernier, l'agence économique régionale avait proposé à Benteler de relancer une offre de prospection auprès d'un fichier qualifié de 70 entreprises européennes, offre refusée par Benteler qui préférait approfondir la proposition de Mutarès.

Avec les salariés en lutte pour la sauvegarde de leurs emplois, avec les habitants de Migennes et du Centre-Yonne :

- nous exigeons de la direction BENTELER AUTOMOTIVE qu'elle reprenne ses discussions avec
  Mutarès, en lien avec l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, afin de sauver le site, son savoir-faire et ses emplois.
- nous demandons également à l'Etat de rendre public le montant des sommes liées à la baisse du Crédit d'Impot Compétitivité Emploi reçues par le Groupe Benteler, qui avait pour unique enjeu de

permettre aux entreprises d'investir afin de se rendre moins vulnérables à la concurrence internationale. Nous nous interrogeons sur l'utilisation de ces sommes, sur le site de Migennes.

– s'il s'avérait que la fermeture du site de Migennes ait pour finalité d'apporter les commandes à un site Benteler situé hors de nos frontières nationales, nous demandons à l'Etat d'intervenir, pour que le sujet de la relocalisation industrielle, qui mobilise des sommes d'argent faramineuses, ne soit pas qu'un vœu de papier, mais une réalité pour notre territoire.

Enfin, nous adressons notre soutien fraternel aux salariés de BENTELER AUTOMOTIVE, dans leur lutte pour la sauvegarde de l'emploi. ».

(15 votes pour)

### **Informations diverses**

Agent technique: non titularisation du contrat

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des devis validés :

Commande de 26 sapins pour un montant de 178.50€

**EPNAK**: entretien des espaces verts

<u>Utilisation carte METRO (uniquement par les présidents d'associations)</u>: Les présidents des associations devront décharger la mairie de toutes responsabilités suite à leurs achats (facture + justificatif de la manifestation).

Bulletin Municipal en cours de rédaction Comité consultatif sécurité routière Comité consultatif décoration de Noël

#### Ecole:

- création d'un local pendant les vacances d'automne
- Conseil d'école 21 octobre 2021

#### Dates des prochains Conseils Municipaux :

25 Janvier 202215 Mars 2022 (budget)5 Avril 2022 (vote des taux)27 Septembre 202229 Novembre 2022

<u>Vœux</u>: Samedi 8 janvier 2022

Réunions de quartier : 4 propositions de dates

- Jeudi 10 Février 2022
- Jeudi 3 Mars 2022
- Jeudi 17 Mars 2022
- Jeudi 31 Mars 2022

## Dates des prochaines élections :

1er tour : 10 avril 2022

**Présidentielles** 

2<sup>d</sup> tour : **24 avril 2022** 

1<sup>er</sup> tour : **12 juin 2022** 

**Législatives** 

2<sup>d</sup> tour : **19 juin 2022** 

Nouveaux compteurs de Gaz (Gazpar) à partir du premier semestre 2022 sur la commune de Charmoy

# CHRONOGRAMME ACTIVITES/REUNIONS COMMUNALES

30/10/2021 APRES-MIDI RECREATIVE DES AINES

28/11/2021 DEJEUNER FESTIF DES AINES

29/11/2021 REUNION RESERVE COMMUNALE

11/12/2021 SPECTACLE DE NOEL POUR LES ENFANTS

08/01/2022 VŒUX

25/01/2022 CONSEIL MUNICIPAL

Clôture de la séance à 20 h 55